

Règlement de la Brocante

Nom de l'événement : Brocante de la Jeunesse Moxhoise ASBL

Date : 18 mai 2025

Lieu : Rue du curé, 4280 Moxhe

Horaires : de 07h00 à 17h00

Organisateur : La Jeunesse Moxhoise ASBL

1. Inscriptions

- L'inscription est obligatoire pour participer à la brocante.
- Chaque exposant devra fournir : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et copie de la carte d'identité.
- La réservation d'un emplacement est effective uniquement après paiement.
- Prix de emplacement 5€

2. Participants autorisés

- Seuls les particuliers non professionnels peuvent exposer.
- La vente est limitée à des objets usagés relevant de l'usage personnel (pas de revente en gros, pas de stock neuf).
- Les professionnels, brocanteurs de métier, ou commerçants doivent disposer des autorisations légales spécifiques.

3. Objets interdits à la vente

- Armes de toute catégorie.
- Contrefaçons.
- Alcool et tabac (sauf autorisation spéciale).
- Produits alimentaires (sauf autorisation de l'AFSCA).
- Médicaments, cosmétiques entamés, produits dangereux.

4. Installation et démontage

- Accès au site pour les exposants : à partir de [Heure].
- Les véhicules doivent être évacués du site avant [Heure], sauf autorisation.
- L'espace occupé doit être nettoyé et libéré avant [Heure].
- L'organisateur ne fournit pas de matériel (tables, tentes, etc.).

5. Responsabilité

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les exposants sont responsables de leur propre matériel et de la sécurité de leur espace.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ce règlement.

6. Propreté et respect du voisinage

- Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre.
- Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les zones prévues.
- Merci de respecter le calme du quartier (pas de musique forte, respect des riverains).

7. Annulation

- En cas de météo défavorable ou cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement.
- Remboursement sera effectué sauf décision contraire de l'organisation.

8. Acceptation du règlement

- L'inscription à la brocante vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.